



■ ■ ■ **COMMUNIQUE DE PRESSE (Paris le 20 mai 2005)**

Pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées, malades ou handicapées, Didier Tabuteau, directeur général de la Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité et Jean Lardin, président de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment signent une convention nationale :

*le 25 mai 2005 à 14h30
Au siège social de la CAPEB – 2, rue Béranger – 75003 Paris
(Métro République)*

Afin de rendre le logement des personnes âgées, malades ou handicapées accessible et de l'adapter (*) de manière à favoriser leur autonomie, la Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité et la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) ont décidé de conjuguer leurs efforts en signant une convention nationale.

Les principales actions prévues par la convention ont pour objectif :

- de sensibiliser les artisans et les petites entreprises artisanales du bâtiment à la nécessité d'adapter et de rendre accessibles les immeubles d'habitation aux personnes moins autonomes en raison d'un handicap, d'une maladie ou plus simplement de l'âge. Le journal « Bâtiment artisanal » diffusera régulièrement des informations pratiques dans ses colonnes et les Unions Nationales Artisanales présenteront systématiquement ce thème lors de leurs journées d'études.
- de permettre aux artisans du bâtiment d'acquérir des compétences et de valoriser ces nouveaux savoirs-faire en matière d'adaptabilité et d'accessibilité des logements. C'est ainsi que la CAPEB développera des formations spécifiques, que les nouveaux savoirs-faire seront valorisés dans différentes revues.

Cette convention est signée pour une durée de deux années durant lesquelles la Fondation s'engage à soutenir et à financer ces projets à hauteur de 168 000 euros.

A l'heure où la nouvelle loi sur le handicap, adoptée le 3 février 2005, fixe un délai maximum de 10 ans pour rendre les immeubles d'habitation accessibles aux personnes handicapées, cette convention nationale est plus que jamais d'actualité.

La Confédération de l'Artisanat et des Petites entreprises du Bâtiment

Composée de 105 syndicats départementaux, regroupant 100 000 artisans du bâtiment et petites entreprises artisanales et de 21 unions régionales, la CAPEB favorise le développement économique de ses adhérents au travers d'outils de formation et de gestion, promeut les métiers en valorisant leurs compétences, représente et défend leurs intérêts.

La Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité

Créée par les caisses d'épargne et de prévoyance et la Caisse nationale des caisses d'épargne et reconnue d'utilité publique en avril 2001, la Fondation, sous l'impulsion de son président Charles Milhaud, mène des actions de lutte contre les formes de dépendance et d'isolement liées au grand âge, à la maladie, au handicap ou encore à des situations d'illettrisme. Elle est dirigée par Didier Tabuteau.

(*) La population française est une population qui augmente et qui vieillit. En 2050, plus d'un tiers de la population aura plus de 65 ans. Par ailleurs, 23 millions de personnes souffrent aujourd'hui d'au moins une déficience, ce qui représente 4 personnes sur 10. De même, on estime à environ 1,5 million le nombre de personnes qui vivent à leur domicile sans pouvoir assurer leurs déplacements de façon autonome. Adapter les logements de manière à favoriser la vie à domicile va par conséquent rapidement devenir une priorité économique et sociale.

Contacts :

Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité

Marguerite Azcona, communication
01 58 40 31 44
06 07 54 00 21

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

Isabelle Planchais, communication
01.53.60.50.00